

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	41 (1951)
Nachruf:	M. le chanoine Joseph Bovet, membre d'honneur de la Société suisse des Traditions populaires
Autor:	Brodard, François-Xavier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† M. le chanoine Joseph Bovet,
membre d'honneur de la Société suisse des Traditions populaires

M. le chanoine J. Bovet est mort le 10 février 1951 à l'âge de 72 ans. A l'occasion de son Assemblée annuelle à Bulle, en 1948, notre Société lui avait décerné la diplôme de membre d'honneur, soulignant les mérites extraordinaires que s'est acquis le barde fribourgeois, dans la noble cause du chant populaire.

Oui, le chanoine Bovet fut un maître du chant populaire. Non seulement il sut remettre en honneur en Suisse romande les vieux chants du terroir, en les harmonisant d'une façon simple et facile, mais que de chansons inoubliables nous lui devons, sans parler de ce «Vieux chalet» qui a fait le tour du monde, et que l'on a parfois même publié comme «chant populaire» sans mention d'auteur, tant il fait partie du patrimoine musical populaire international!

On sait — il me l'a raconté lui-même — la peine qu'il eut de trouver un éditeur pour la première édition de «Nos chansons». Il lui fallut s'adresser en Allemagne! Comme par miracle, les bombardements de cette dernière guerre ont épargné les plaques où étaient clichées ses chansons. On les a retrouvées.



M. le chanoine Bovet à la fête fribourgeoise des costumes à Chiètres
(22 septembre 1940)

Le succès de «Nos chansons» mit d'emblée en vedette le modeste abbé Bovet. D'où connaissait-il si bien la chanson populaire ? C'est que, comme jeune étudiant déjà, il avait collaboré avec J. Reichlen, à la recherche des vieilles chansons de la Gruyère. Le fruit de ces longues investigations fut un fascicule de la «Gruyère illustrée» consacré aux chansons en patois et en français du canton tout entier.

L'abbé Bovet fut le premier à constituer en Suisse romande¹ un groupe costumé de chanteurs et chanteuses. On sait le succès qu'a rencontré depuis cette heureuse formule.

Sait-on que son «Vieux chalet» faillit bien ne pas être harmonisé par lui ? Il avait demandé à l'un de ses amis musiciens d'en écrire l'harmonisation pour «Nos chansons». Cet ami se faisant tirer l'oreille, l'abbé écrivit lui-même les voix de la chanson qu'il venait de composer. Le 4^{ème} couplet ne fut ajouté que plus tard, sur la réflexion d'un cousin — un Gruérien et un armailly — qui lui dit : «Mais quand le chalet s'écroule, on le rebâtit !»

L'abbé Bovet fut également un ardent défenseur du patois, même à une époque où il était de bon ton de lui faire la guerre. Il le défendit avec une telle conviction et une telle vigueur, qu'il gagna la cause. Il ne craignit pas de faire figurer un bon nombre de chansons patoises anciennes et nouvelles dans son «Nos chansons», et d'en composer lui-même paroles et musique. Il composa également en patois un opéra «Célina dou Hyoû d'amon», dont le manuscrit ne lui est, m'a-t-il dit, jamais revenu. Quel dommage pour le théâtre patois !

On se souvient du succès prodigieux de ses festivals, ce «Mon pays» du tir fédéral de Fribourg surtout, dont certains fragments repris à la journée fribourgeoise de l'exposition nationale de Zurich sous le nom de «Scènes fribourgeoises» déchaînèrent sur les bordes de la Limmat le même enthousiasme que sur ceux de la Sarine.

On comprend que les obsèques de l'inoubliable chanoine aient été un triomphe, et que les chants aient alterné avec les prières autour de son cercueil devant lequel le peuple défila sans interruption jusqu'à ce que le caveau de la cathédrale de Fribourg où il repose fût scellé.

On comprend que déjà le chef-lieu de la Gruyère ait donné son nom à l'une de ses rues et que Fribourg s'apprête à en faire autant. On comprend que son chant «Notre Suisse» soit désiré comme hymne national : la Suisse alémanique y retrouve aussi bien que la Suisse romande l'écho du cœur de la patrie aimée : c'est avec un même enthousiasme que 3 000 chanteurs accourus des quatre coins de la Suisse chantèrent, d'un même cœur chacun

¹ Ce fut le Groupe choral fribourgeois, fondé en 1919, en vue des nombreux congrès qui se tenaient à Fribourg. M. Bovet trouvait qu'à côté des discours dont sont émaillés les banquets servis à ces occasions, il fallait montrer aux congressistes quelque chose de joli... Et l'oreille n'y perdait pas plus que les yeux et l'appétit.

dans sa langue maternelle, ce chant, lors de la fête fédérale de chant à Berne, en 1948, sous la direction du cher chanoine déjà souffrant, mais qui retrouva pour un instant toute l'ardeur et toute la fougue de sa jeunesse.

Et l'on comprend enfin que le Musée gruérien à Bulle constitue une chambre de l'abbé Bovet où seront rassemblés et conservés les souvenirs qui le feront revivre par l'image et le chant, en mettant sous les yeux des visiteurs son piano, ses compositions, tout ce que l'on pourra retrouver de lui. Mais c'est dans le cœur du peuple suisse surtout que l'abbé Bovet demeurera à jamais vivant, comme demeurera vivante son oeuvre de barde national. Ce sera son plus beau monument, quel que soit celui que pourra lui élever la gratitude émue de ses concitoyens.

François-Xavier Brodard.

Le «vin du glacier» et les vieux fromages d'Anniviers

par *I. Mariétan*, Sion

La culture de la vigne a toujours beaucoup intéressé les Valaisans, non seulement les habitants de la plaine et des coteaux inférieurs, mais même ceux de la montagne. Les murs de vigne de la partie supérieure du vignoble de Clavoz, par leurs dimensions gigantesques, en sont une preuve très spectaculaire. De telles constructions pour obtenir une surface de vigne bien modeste témoignent d'un enthousiasme parfois irréfléchi pour cette culture.

Les montagnards de Bagnes et d'Entremont ont acquis des vignes à Fully, ceux d'Isérables à Leytron, ceux de Nendaz à Vétroz, ceux d'Hérens dans les environs de Sion, ceux d'Anniviers à Sierre.

L'esprit d'économie des montagnards, leur désir de constituer des réserves alimentaires pour les mauvais jours, comme le fromage, le beurre, la viande séchée, a trouvé une réalisation originale dans la conservation du vin. On reste fidèle à cette coutume dans la vallée d'Anniviers; la reconstitution du vignoble de Sierre, atteint par le phylloxéra, va la faire disparaître, il est temps de la décrire.

On cultive encore dans la région de Sierre un vieux plant «la rèze», donnant un vin dont l'acidité est forte, mais qui se conserve bien, et qui s'améliore en vieillissant, surtout si on le transporte en montagne. On lui donne alors le nom de «vin du glacier», ce qui ne veut pas dire qu'il est véhiculé jusqu'aux glaciers, mais seulement jusqu'aux villages les plus élevés, comme à Grimentz 1572 m., à Ayer 1465 m., à Zinal 1678 m., à St Luc 1652 m., à Chandolin 1922 m. Cette coutume est très ancienne; à Grimentz on prétend que c'est dans ce village qu'elle aurait pris naissance.